

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **CSGE 005-6292/19/BM**

#### **■ Demande de subvention auprès du Département pour le financement de l'opération "Augmentation de la capacité de la Halle des Sports Parsemain" sur la commune de Fos-sur-Mer MET 19/11506/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Une étude de faisabilité qui portait sur l'augmentation de la capacité et la modernisation de la Halle des sports Parsemain à Fos-sur-Mer a été réalisée.

Suite à cette étude, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite procéder à la réalisation des travaux suivants :

- installation de sièges dans les tribunes hautes et les tribunes derrière le panier Est, au niveau du parquet derrière les arbitres,
- création de tribunes derrière le panier Ouest et des gradins suspendus aux angles Ouest,
- création de places debout sur les mezzanines,
- mise aux normes du Système de Sécurité Incendie.

Par ailleurs, afin de moderniser la salle d'autres travaux sont envisagés :

- mise aux normes de l'éclairage de la Halle par l'installation d'un éclairage « tout led » accouplé à un système DMX permettant des jeux de lumière,

Signé le 20 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2019

- réalisation d'un sol sportif dans la salle polyvalente permettant de sécuriser la pratique sportive.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif « Partenariat Métropolitain » pour le financement des travaux d'augmentation de la capacité et de modernisation de la halle des sports Parsemain située sur le territoire Istres-Ouest Provence, commune de Fos-sur-Mer et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel est estimé à 339 400,50 euros H.T..

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Département 13 «Partenariat Métropolitain»	80 %	271 520,40 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	67 880,10 euros
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>339 400,50 euros</b>

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° CSGE 003-5290/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 approuvant la révision de l'opération 2017501000 rattachée au programme n° 175152 BP ;
- La délibération n° FAG 092-4908/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant approbation du budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence et adoption du budget primitif 2019 et des Etats spéciaux de territoires ;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Augmentation de la capacité et modernisation de la Halle des Sports Parsemain » sur la commune de Fos-sur-Mer.

**Délibère**

**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter l'aide financière auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Signé le 20 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2019

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement à l'Etat spécial de territoire Istres-Ouest Provence 2019, chapitre 4581175010, nature 4581175010, code opération 2017501000.

La recette correspondante sera constatée au Budget primitif 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, section d'investissement, nature 1323, code opération 2017501000.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Sport et Equipements sportifs

Eric LE DISSÈS